



Atelier Encadrement-Dorure

Règles de fonctionnement 2025-2026

❖ Calendrier annuel

Le calendrier des séances 2025-2026 est affiché en début d'année dans la salle de l'atelier et est consultable sur notre site internet : www.ateliers-expressions.fr. Selon les jours fériés du calendrier ou autre contrainte indépendante de notre volonté, des séances de « remplacement » pourront être proposées, le plus souvent pendant les vacances scolaires.

❖ Fournitures

Seules les petites fournitures (colle, clous, kraft, ruban, anneau) sont incluses dans le montant de l'atelier. La fourniture de carton, baguette, relon et papier n'est pas comprise. Les adhérents peuvent les acheter auprès de l'animatrice ou se fournir à l'extérieur.

Il appartient à chacun d'apporter les matériaux de finition de son choix.

❖ Tarif et paiement des fournitures

Le tarif forfaitaire, fixé en début d'année, peut-être revu à la hausse ou à la baisse dans le courant de l'année en cas de hausses ou de baisses des tarifs imposées par les fournisseurs. Ce prix intègre le coût du transport.

Le paiement des fournitures doit être effectué, par chèque exclusivement, à l'ordre des Ateliers d'Expression, en précisant au dos « fournitures encadrement ». Aucune liquidité ne peut être acceptée par l'animatrice. De façon exceptionnelle, en cas de paiement en espèces, celles-ci doivent être remises en main propre uniquement à la Présidente ou à la trésorière.

En cas de non-paiement, l'association se réserve le droit de refuser l'adhérent aux ateliers.

❖ Caution

Un chèque de caution de 30 euros vous est demandé lors de l'inscription. Il vous sera restitué en fin d'année si vous êtes à jour de vos paiements de fournitures.

❖ Accès à la salle d'atelier

L'adhérent s'engage à respecter les horaires de démarrage et fin de séance. Pour des raisons d'assurance et de sécurité, la salle ne peut pas être accessible en dehors des horaires et sans la présence de l'animateur ou d'un membre du conseil d'administration de l'association.

❖ Respect du matériel et des lieux

Le fonctionnement de l'association est assuré uniquement par des bénévoles. Il est nécessaire que chaque adhérent nettoie sa place et le matériel mis à sa disposition avant son départ.

❖ Renvoi des Ateliers d'Expression

En cas de non-respect avéré des règles de fonctionnement de l'atelier, l'association se réserve le droit d'exclure l'adhérent ou de ne pas accepter une nouvelle inscription de sa part.